



# Conditions générales de vente (CGV)

## Théâtre de l'Ardailon

### PREAMBULE

Le Théâtre de l'Ardailon est une salle de spectacles municipale située 41 avenue de Béziers 34450 Vias, représenté par le Maire.

Numéro de téléphone de la billetterie : 06 47 01 89 06

Horaires : les lundis, mercredis, jeudis de 9h à 12h et de 13h à 17h et les mardis et vendredis de 10h à 12h et de 13h à 18h.

Email : [billetteriespectacle@ville-vias.fr](mailto:billetteriespectacle@ville-vias.fr)

### Article 1- GENERALITES

#### 1.1 DENOMINATION :

Chaque personne physique ou morale, majeure et capable, souhaitant bénéficier des services de vente directe ou de vente en ligne et qui satisfera aux présentes conditions générales sera ci-après dénommée «L'ACHETEUR» ou «L'USAGER».

Chaque réservation d'une place de spectacle effectuée par un Acheteur au guichet ou sur le site Internet dans les conditions prévues dans les présentes Conditions Générales de Vente sera ci-après dénommée par « LA COMMANDE » ou « LES PRODUITS ».

Les présentes conditions générales de vente du Théâtre de l'Ardailon définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de places de spectacles aux acheteurs.

#### 1.2 DISPOSITIONS GENERALES :

##### 1.2.1 Objet :

Les présentes Conditions Générales de Vente du Théâtre ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties dans le cadre de la vente de places de spectacles. Elles s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les réservations effectuées pour l'achat de places de spectacles auprès du Théâtre de l'Ardailon. Il est entendu que l'achat de places de spectacles par l'Acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Les CGV sont mises à la disposition de l'Acheteur dans le point de vente du Théâtre.

##### 1.2.2 Domaine d'application :

Les Conditions Générales de Vente régissent exclusivement les contrats de vente de la billetterie du Théâtre à l'Acheteur et constituent les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion des autres éventuels documents, prospectus, catalogues ou photographies qui n'ont qu'une valeur indicative.

La billetterie commercialise, pour son propre compte ou pour toute personne organisant ou produisant des spectacles, les billets présentés au Théâtre.

La langue des présentes Conditions Générales de Vente est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi.

L'Acheteur déclare en avoir pris connaissance et accepté les droits et obligations y afférents.

### **1.2.3 Réseau partenaire :**

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion des conditions en vigueur dans les points de vente partenaires

### **1.2.4 Conditions d'applications :**

Le Théâtre se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions spécifiques de vente. En cas de modification, seront appliquées à chaque transaction les conditions de vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

## **Article 2 - MODALITES DE COMMANDE, TARIFS ET PAIEMENT**

### **2.1 MODALITES DE COMMANDES, d'achat de billets :**

Il est possible de réserver des places directement au guichet situé au 41 avenue de Béziers 34450 Vias, sur notre site de vente en ligne ou par téléphone.

Le site <https://theatre-ardaillon.vias-mediterranee.fr> permet l'accès à un service de billetterie en ligne du Théâtre de l'Ardaillon qui commercialise en temps réel des billets de spectacles.

### **2.2 TARIFS :**

#### **2.2.1 Généralités :**

Les prix de vente de la billetterie et des abonnements sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués dans les programmes, conformément à la délibération du Conseil Municipal en vigueur ci annexée.

Ils peuvent être consultés à la billetterie.

Toutes les commandes quelles que soient leurs origines sont payables en euros.

Différents tarifs peuvent être proposés selon les représentations et le profil de l'Acheteur.

#### **2.2.2 Tarifs préférentiels :**

L'achat de billets à tarifs préférentiels ne pourra être confirmé que sur présentation d'un justificatif conformément à la délibération portant sur la tarification des spectacles du Théâtre.

Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

Concernant le tarif groupes, un minimum de places déterminé par le Théâtre est obligatoire.

#### **2.2.3 Modification des tarifs :**

Le Théâtre se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Les billets demeurent la propriété du Théâtre jusqu'à l'encaissement complet et définitif.

#### **2.2.4 Intermédiaires :**

Les majorations de prix pouvant être pratiquées par des intermédiaires ne sont pas opposables à quelque titre que ce soit au Théâtre, qui ne pourra être destinataire d'aucune réclamation à ce sujet.

### **2.3 PAIEMENT ET DELIVRANCE DU BILLET :**

#### **2.3.1 Modalités de paiement :**

Le prix des billets est exigible en totalité après confirmation de la Commande. Le règlement sera effectué par Carte Bancaire, chèques ou espèces, au guichet du Théâtre et uniquement par Carte Bancaire sur le site de la billetterie en ligne.

Pour les réservations effectuées par téléphone, le paiement par virement bancaire sera proposé afin de sécuriser le paiement.

### **2.3.2 Délivrance de billets :**

#### **2.3.2.1 Généralités :**

Les billets ne peuvent être délivrés à l'Acheteur qu'après le paiement intégral de la Commande.

#### **2.3.2.2 Mentions figurant sur le billet :**

Chaque billet comporte les mentions suivantes :

- Le lieu : Théâtre de l'Ardaillon
- Le nom du spectacle
- La date et l'heure de la représentation
- Le rang et le numéro de place (si placement numéroté)
- Le prix du billet
- Le code barre ou QR Code
- Les conditions générales d'utilisation

## **Article 3 – MODALITES DE REMBOURSEMENT, DROIT DE RETRACTATION**

### **3.1 REMBOURSEMENT :**

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés sauf en cas d'annulation d'un spectacle. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne seront pas remboursés. En cas d'annulation d'un spectacle, seul le prix du billet sera remboursé. Le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'Acheteur initial contre remise du billet au guichet du Théâtre de l'Ardaillon. La demande de remboursement des places achetées auprès d'un prestataire devra être adressée directement à ce même prestataire, le Théâtre de l'Ardaillon ou la commune de Vias ne sera pas tenu de rembourser les billets achetés auprès des prestataires

### **3.2 DROIT DE RETRACTATION :**

Conformément à l'article L121-21-8 du Code de la Consommation, les billets d'entrée à un spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est ferme et définitive.

## **Article 4 – VALIDITE DES BILLETS**

### **4.1 GENERALITES :**

A chaque place achetée correspond un billet. Les billets sont uniques et valables seulement pour la représentation pour laquelle ils ont été émis.

Les billets matérialisés, pour être valables, doivent être accompagnés du coupon de contrôle détachable correspondant.

Les billets imprimables à domicile (billets dématérialisés) sont pourvus d'un code barre ou d'un QR Code. Pour être valide, le billet doit être imprimé sur une feuille A4, vierge recto et verso.

Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la représentation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière.

### **4.2 DUPLICATAS :**

Les billets matérialisés donnent lieu à une seule et unique émission.

En cas de perte ou de vol et à condition que la réservation puisse techniquement être retrouvée, le Théâtre pourra établir un duplicata permettant à l'acheteur d'accéder à la salle de spectacles ainsi qu'au siège initialement réservé (dans le cas d'un placement numéroté), une pièce d'identité pourra être demandée.

Toute personne qui occuperait le siège faisant l'objet du billet dupliqué ~~pourra être considérée comme étant~~ en possession d'un billet illicite, et en conséquence, les représentants du Théâtre seront autorisés à l'inviter à quitter la salle.

## Article 5 – LOCALISATION DES PLACES

### 5.1 PLACES NUMEROTEES :

Pour les représentations pour lesquelles le placement est numéroté, le numéro de siège sera communiqué à l'Acheteur lors de l'achat.

L'Acheteur se verra attribuer un placement choisi ou automatique, le cas échéant. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

### 5.2 PLACES LIBRES :

Pour les représentations pour lesquelles le placement n'est pas numéroté, les usagers sont libres de leur placement dans la salle.

Le Théâtre de l'Ardaillon se réserve le droit de déterminer l'emplacement pour les Personnes à Mobilité Réduite.

## Article 6 – RECOURS, RESPONSABILITES ET DONNEES PERSONNELLES

### 6.1 RECOURS :

Le Théâtre décline toute responsabilité pour les dommages, de quelque nature que ce soit, qui pourraient directement ou indirectement altérer les effets, les objets ou matériels apportés par l'utilisateur.

L'utilisateur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence au Théâtre et devra en répondre civilement ou pénalement.

### 6.2 RESPONSABILITES :

Les billets

Le Théâtre décline toute responsabilité en cas d'achat des billets en dehors des points de vente habilités et ne saurait, à quelque titre que ce soit, être tenu par ladite vente. Seuls sont habilités les points de ventes régis par le Théâtre ainsi que les réseaux partenaires.

L'obligation de vérification est à la charge de l'Acheteur.

Conformément à la loi du 27 juin 1919 portant répression du trafic de billets, la revente d'un billet à un prix supérieur à celui figurant sur le billet est formellement interdite.

### 6.3 DONNEES PERSONNELLES :

#### 6.3.1 Confidentialité :

Le Théâtre s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par l'Acheteur au guichet et à les traiter dans le respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018.

#### 6.3.2 Utilisation des données :

Le Théâtre informe l'Acheteur qu'il pourra communiquer ses données personnelles pour réaliser des enquêtes de satisfaction.

Le Théâtre pourra également communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales.

#### 6.3.3 Droits concernant les données personnelles :

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », l'utilisateur peut à tout moment exercer son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande (en précisant nom, prénom et adresse de courrier électronique)

- Par courrier électronique à l'adresse [billetteriespectacle@ville-vias.fr](mailto:billetteriespectacle@ville-vias.fr)

- Ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie, service Culturel/Billetterie, 6 place des arènes, 34450 VIAS

## **Article 7 – CONTROLE, SECURITE ET DROITS INTELLECTUELS**

### **7.1 CONTROLE ET SECURITE :**

L'utilisateur s'engage, expressément, à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du Théâtre.

L'utilisateur doit être en mesure de présenter son billet à tout représentant du Théâtre jusqu'à la fin du spectacle.

### **7.2 DROITS INTELLECTUELS :**

Conformément aux dispositions du droit de la propriété littéraire et artistique et du droit à l'image, le billet ne confère à l'utilisateur aucun droit à un enregistrement du spectacle à quelque titre que ce soit et par quelque moyen technique que ce soit. Tout enregistrement, sous quelque forme que ce soit, y compris photographique, est strictement interdit.

Le Théâtre se réserve le droit d'appréhender à titre conservatoire les supports techniques ayant permis l'enregistrement et de solliciter la réparation des préjudices subis.

Tout spectacle est susceptible de faire l'objet d'un enregistrement vidéo ou d'une retransmission télévisuelle par tout moyen de diffusion. Dans ce cas, l'utilisateur sera averti par affichage avant d'accéder à la salle.